

Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance



Licence mention DROIT - Parcours Professionnalisant N3

PARAJURISTE

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Licence mention Droit 3^{ème} année, parcours professionnalisant Parajuriste
- 402 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

Fiche RNCP : 38186

Code diplôme : 20512806

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Emeline AUGIER

Maître de Conférences, Ecole de Droit - UCA

Emeline.AUGIER@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

A ÉCOUTER

La Licence 3 Parajuriste, et pourquoi pas ?

par Emeline AUGIER

Podcast réalisé par l'ADESS Clermont-Ferrand



RYTHME D'ALTERNANCE

- 70 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 14 semaines d'enseignements ;
- 129 jours de présence en structure d'accueil (pour une année complète)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation niveau Bac +3 incluse dans l'offre de formation de la Licence mention Droit propose aux étudiant(e)s une formation professionnalisante, leur permettant d'accéder directement au marché de l'emploi en qualité d'assistant(e)s juridiques, et de préparer dans de bonnes conditions les concours d'accès au métier de greffier(e).

Son atout majeur : une collaboration active du corps professoral universitaire et des professionnels dans l'élaboration du programme pédagogique, et dans l'accompagnement des étudiant(e)s (équipe pluriprofessionnelle) afin de leur garantir une approche pratique, de s'accommoder parfaitement aux exigences de la profession d'assistant(e) juridique, et de faciliter l'insertion des étudiant(e)s dans la vie active à l'issue de la formation.

PARTICULARITÉ DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en alternance sur une période de 12 mois.

Formation théorique (402 heures dispensées en présentiel au sein de l'Ecole de Droit), et formation professionnelle (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation auprès d'un employeur) se succèdent selon un agenda annuel afin de garantir une organisation optimale aux étudiant(e)s.

L'alternance peut être réalisée auprès d'un professionnel du droit (avocat(e), commissaire de justice, etc ...) ou au sein d'un service juridique (entreprise, banque, assurance, cabinet d'expertise comptable, etc ...).

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Ce parcours s'adresse aux étudiant(e)s titulaires d'une deuxième ou troisième année de Licence en Droit, ou en AES. Cette formation est **sélective** : la sélection s'opère sur dossier déposé sur la plateforme <https://ecandidat.uca.fr> et/ou entretien avec la responsable pédagogique. L'adoption d'une petite promotion (30 inscrit(e)s maximum) doit permettre d'assurer un suivi individualisé aux étudiant(e)s afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet professionnel.



COMPÉTENCES ATTESTÉES

La formation permet aux étudiant(e)s d'acquérir de solides connaissances juridiques (maîtrise des procédures judiciaires, maîtrise des droits des créanciers, etc ...), et de développer des compétences pratiques indispensables à l'accomplissement de leurs missions (techniques de secrétariat juridique, fonctionnement comptable, rédaction des actes de procédure, outils numériques, éthique professionnelle, etc ...).



DÉBOUCHÉS

À la sortie du diplôme, l'étudiant(e) pourra exercer en qualité : d'assistant(e) de direction auprès d'entreprises (société de recouvrement, service de contentieux, assurances, etc ...), d'assistant(e) de professions libérales intervenant dans le domaine juridique (avocat(e), commissaire de justice, etc ...), ou en qualité de conseiller(e) de clientèle (agences bancaires, sociétés de crédit, etc ...).

L'étudiant(e) pourra également prétendre au concours de greffier(e).

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer la formation sans alternance, cependant il(elle) devra signer un contrat dans les 3 premiers mois de la formation, soit au plus tard le **1er décembre 2026**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

LICENCE MENTION DROIT
PARCOURS PROFESSIONNALISANT PARAJURISTE (N3)
402 heures de présence universitaire 14/09/2026 au 02/07/2027

Septembre 26		Octobre 26		Novembre 26		Décembre 26		Janvier 27		Février 27		Mars 27		Avril 27		Mai 27		Juin 27		Juillet 27		Août 27	
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Mar	1	Jeu	1	Dim	1	Mar	1	Ven	1	Lun	1	Lun	1	Jeu	1	Sam	1	Mar	1	Jeu	1	Dim
2	Mer	2	Ven	2	Lun	2	Mer	2	Sam	2	Mar	2	Mar	2	Ven	2	Dim	2	Mer	2	Ven	2	Lun
3	Jeu	3	Sam	3	Mar	3	Jeu	3	Dim	3	Mer	3	Mer	3	Sam	3	Lun	3	Jeu	3	Sam	3	Mar
4	Ven	4	Dim	4	Mer	4	Ven	4	Lun	4	Jeu	4	Jeu	4	Dim	4	Mar	4	Ven	4	Dim	4	Mer
5	Sam	5	Lun	5	Jeu	5	Sam	5	Mar	5	Ven	5	Ven	5	Lun	5	Mer	5	Sam	5	Lun	5	Jeu
6	Dim	6	Mar	6	Ven	6	Dim	6	Mer	6	Sam	6	Sam	6	Mar	6	Jeu	6	Dim	6	Mar	6	Ven
7	Lun	7	Mer	7	Sam	7	Lun	7	Jeu	7	Dim	7	Dim	7	Mer	7	Ven	7	Lun	7	Mer	7	Sam
8	Mar	8	Jeu	8	Dim	8	Mar	8	Ven	8	Lun	8	Lun	8	Jeu	8	Sam	8	Mar	8	Jeu	8	Dim
9	Mer	9	Ven	9	Lun	9	Mer	9	Sam	9	Mar	9	Mar	9	Ven	9	Dim	9	Mer	9	Ven	9	Lun
10	Jeu	10	Sam	10	Mar	10	Jeu	10	Dim	10	Mer	10	Mer	10	Sam	10	Lun	10	Jeu	10	Sam	10	Mar
11	Ven	11	Dim	11	Mer	11	Ven	11	Lun	11	Jeu	11	Jeu	11	Dim	11	Mar	11	Ven	11	Dim	11	Mer
12	Sam	12	Lun	12	Jeu	12	Sam	12	Mar	12	Ven	12	Ven	12	Lun	12	Mer	12	Sam	12	Lun	12	Jeu
13	Dim	13	Mar	13	Ven	13	Dim	13	Mer	13	Sam	13	Sam	13	Mer	13	Jeu	13	Dim	13	Mar	13	Ven
14	Lun	14	Mer	14	Sam	14	Lun	14	Jeu	14	Dim	14	Dim	14	Mer	14	Ven	14	Lun	14	Mer	14	Sam
15	Mar	15	Jeu	15	Dim	15	Mar	15	Ven	15	Lun	15	Lun	15	Jeu	15	Sam	15	Mar	15	Jeu	15	Dim
16	Mer	16	Ven	16	Lun	16	Mer	16	Sam	16	Mar	16	Mar	16	Ven	16	Dim	16	Mer	16	Ven	16	Lun
17	Jeu	17	Sam	17	Mar	17	Jeu	17	Dim	17	Mer	17	Mer	17	Sam	17	Lun	17	Jeu	17	Sam	17	Mar
18	Ven	18	Dim	18	Mer	18	Ven	18	Lun	18	Jeu	18	Jeu	18	Dim	18	Mar	18	Ven	18	Dim	18	Mer
19	Sam	19	Lun	19	Jeu	19	Sam	19	Mar	19	Ven	19	Ven	19	Lun	19	Mer	19	Sam	19	Lun	19	Jeu
20	Dim	20	Mar	20	Ven	20	Dim	20	Mer	20	Sam	20	Sam	20	Mar	20	Jeu	20	Dim	20	Mar	20	Ven
21	Lun	21	Mer	21	Sam	21	Lun	21	Jeu	21	Dim	21	Dim	21	Mer	21	Ven	21	Lun	21	Mer	21	Sam
22	Mar	22	Jeu	22	Dim	22	Mar	22	Ven	22	Lun	22	Lun	22	Jeu	22	Sam	22	Mar	22	Jeu	22	Dim
23	Mer	23	Ven	23	Lun	23	Mer	23	Sam	23	Mar	23	Mar	23	Ven	23	Dim	23	Mer	23	Ven	23	Lun
24	Jeu	24	Sam	24	Mar	24	Jeu	24	Dim	24	Mer	24	Mer	24	Sam	24	Lun	24	Jeu	24	Sam	24	Mar
25	Ven	25	Dim	25	Mer	25	Ven	25	Lun	25	Jeu	25	Jeu	25	Dim	25	Mar	25	Ven	25	Dim	25	Mer
26	Sam	26	Lun	26	Jeu	26	Sam	26	Mar	26	Ven	26	Ven	26	Lun	26	Mer	26	Sam	26	Lun	26	Jeu
27	Dim	27	Mar	27	Ven	27	Dim	27	Mer	27	Sam	27	Sam	27	Mar	27	Jeu	27	Dim	27	Mar	27	Ven
28	Lun	28	Mer	28	Sam	28	Lun	28	Jeu	28	Dim	28	Dim	28	Mer	28	Ven	28	Lun	28	Mer	28	Sam
29	Mar	29	Jeu	29	Dim	29	Mar	29	Ven	29	Lun	29	L. Pâques	29	Jeu	29	Sam	29	Mar	29	Jeu	29	Dim
30	Mer	30	Ven	30	Lun	30	Mer	30	Sam	30	Mar	30	Mar	30	Ven	30	Dim	30	Mer	30	Ven	30	Lun
31	Dim	31	Sam	31	Dim	31	Jeu	31	Dim	31	Mer	31	Mer	31	Sam	31	Lun	31	Sam	31	Sam	31	Mar

14 semaines de cours à l'université au total (9 semaines au semestre 5 et 5 semaines au semestre 6) ; Grand oral de session 2 (rattrapage) la semaine du 6 septembre 2027

Dimanches et jours fériés et fermetures centre
 Vacances universitaires mais périodes en entreprise

Périodes universitaires 402 h
 Examens : en contrôle continu uniquement

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise
 Pour les stages : Périodes en entreprise possible

Soutenances : 19 au 21/05 Projets tutorés
 28/06 au 02/07 : rapports d'alternance ou stage long

Semestre 5 (260 heures)		Volumes horaires
UE 1 : MAITRISER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX		50h
Si L3 DROIT pas validée	EC 1 : Droit des sociétés	20h TD
	EC 2 : Droit des sûretés	15h TD
	EC 3 : Droit des contrats spéciaux	15h TD
Ou si L3 DROIT validée	EC 1 : Rédaction d'un mémoire	50h
UE 2 : MAITRISER LES PROCEDURES JUDICIAIRES		60h
EC 1 : Procédure pénale		10h CM
EC 2 : Procédure civile		15h CM + 10h TD
EC 3 : Procédure civile d'exécution		15h CM + 10h TD
UE 3 : S'APPROPRIER L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL		32h
EC 1 : Organisation juridictionnelle		8h CM
EC 2 : Institutions administratives et acteurs de l'action sociale		10h CM
EC 3 : Droit de la preuve		8h CM
EC 4 : Modes amiables de résolution des conflits		6h CM
UE 4 : CONNAITRE LES DROITS DES CREANCIERS		40h
EC 1 : Droit du surendettement		15h CM
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté		15h CM + 10h TD
UE 5 : SE FAMILIARISER AVEC LE FORMALISME DES ACTES DE PROCEDURE		40h
EC 1 : Techniques contractuelles		10h TD
EC 2 : Techniques sociétaires		10h TD
EC 3 : Techniques de recouvrement		10h TD
EC 4 : Rédaction des actes juridiques		10h TD
UE 6 : MAITRISER LE SECRETARIAT JURIDIQUE ET CONNAITRE L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE		18h
EC 1 : Techniques de secrétariat juridique		10h TD
EC 2 : La déontologie		4h TD
EC 3 : La confidentialité		4h TD
UE 7 : DECOUVRIR L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE		20h
EC 1 : Maîtrise du Pack Office		10h TD
EC 2 : Outils de recherche juridique et veilles permanentes		10h TD
Semestre 6 (142 heures)		Volumes horaires
UE 8 : ATELIER D'EXPRESSION ECRITE		35h
EC 1 : La note de synthèse juridique		20h TD
EC 2 : Culture générale		15h TD
UE 9 : LANGUE ETRANGERE		20h
EC 1 : Anglais juridique		20 TD
UE 10 : APPRIVOISER LE FONCTIONNEMENT COMPTABLE		20h
EC 1 : Opérations comptables courantes et facturation		10h TD
EC 2 : Tarification des actes		10h TD
UE 11 : MAITRISE DE LA COMMUNICATION		17h
EC 1 : Développement personnel		7h TD
EC 2 : Maîtrise des outils de communication interne		4h TD
EC 3 : Optimisation des techniques de communication externe		4h TD
EC 4 : Identification et valorisation des compétences		2h TD
UE 12 : PROJET TUTEUR		50h
EC 1 : Méthodologie et suivi individuel		50h TD
UE 13 : PROJET PROFESSIONNEL		/
EC 1 : Rapport final (alternance ou stage)		/

Les enseignements sont intégralement organisés en contrôle continu. Seuls le projet tutoré et le rapport d'alternance donnent lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 402 heures
(Examens inclus)

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
14,20 €	402 heures	5708,40 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2026 (12,02 € brut/heure soit 1 823,03 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Licence, c'est le taux de rémunération 3ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
67% du SMIC 1221,43 € bruts	Salaire le plus élevé entre 78% du SMIC (1421,97 € bruts) et 78% du SMC	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC (1823,03 € bruts) et 100% du SMC

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC 1184,97 € bruts	80% du SMIC (1458,42 € bruts)	100% du SMIC (1823,03 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>



Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



Plus de détails sur le site
de l'Ecole de Droit

